

plus positives pour tâcher d'aider non seulement les individus, mais également l'ensemble de la communauté dans laquelle ils vivent.

Depuis que je suis ici, on a souvent dit, plus particulièrement lorsqu'on discutait de la loi sur l'assurance-chômage, que le gouvernement pourrait peut-être trouver d'autres formules qui, comme je le disais tout à l'heure, favoriseraient davantage l'ensemble de la population.

A ce moment-là, monsieur l'Orateur, on parlait d'assurance-travail. Évidemment, les députés avaient à cette époque certaines objections. On disait qu'une loi sur l'assurance-travail serait prosocialiste et devait donc être écartée. Mais, peu importe le nom qu'on lui donne, je pense qu'en 1968, on devrait adopter une loi, qui, tout en aidant le chômeur, permettrait à la société de bénéficier des sommes d'argent qui servent à dépanner les individus qui ne trouvent pas de travail au cours d'une saison.

Je pourrais donner l'exemple suivant: Supposons que, dans une région donnée, le fonds d'assurance-chômage soit de \$500,000, de \$600,000 ou de un million. Ce fonds-là pourrait être administré par le gouvernement, de façon à permettre à ceux qui y sont admissibles de toucher des prestations d'assurance-chômage, et, en même temps, d'exécuter des travaux dans les municipalités qui sont aux prises avec des problèmes financiers très importants.

Ces travaux fourniraient du travail aux chômeurs qui retireraient, sous forme de salaire, les sommes qu'ils auraient reçues en prestations. Tout en bénéficiant personnellement aux sans-travail, ces sommes d'argent pourraient également servir à bâtir quelque chose dans nos municipalités qui, comme je le disais tout à l'heure, sont aux prises avec des problèmes sérieux, en ce qui concerne les projets et les développements industriels qui sont sous leur juridiction.

Si l'on veut aider les municipalités, je pense que l'honorable ministre devrait penser à cette formule, même si je le fais rire en la lui proposant.

• (4.40 p.m.)

Je pense qu'en 1968, on devrait avoir assez d'imagination pour faire en sorte qu'une loi sociale profite à toute la société et non seulement aux individus. Je voulais porter ce fait à l'attention de l'honorable ministre, qui a énormément de travail sur les bras avec les 464,000 chômeurs qui sont dans le besoin.

Monsieur l'Orateur, au cours de la dernière année, l'honorable ministre a également décidé de centraliser les bureaux d'assurance-chômage. Dans ma circonscription, il y en a

un qui existe depuis plus de 25 ans; il a rendu d'énormes services à notre population, et je crois que le principe que le ministre ou son ministère a adopté, visant à centraliser le plus possible les bureaux d'assurance-chômage, ne devrait pas s'appliquer à toutes les régions du pays. À mon avis, il faut regarder la situation géographique des régions dans lesquelles sont situés les bureaux d'assurance-chômage, et je dois dire que la centralisation de bureaux d'assurance-chômage dans notre région ne rendra aucunement service aux gens qui touchent des prestations d'assurance-chômage.

En effet, on nous a dit qu'au mois de juin prochain, le bureau d'assurance-chômage de la région de La Malbaie sera centralisé à Québec. Cela sera très incommode, étant donné notre situation géographique un peu particulière, et le fait qu'au cours de l'hiver, les déplacements sont des plus difficiles, au point que bien souvent, à cause du retard du courrier, des personnes ne reçoivent leur chèque d'assurance-chômage qu'au bout d'une semaine ou de huit jours. Je pense que le ministre pourra considérer que le fait, pour un père de famille qui attend son chèque de prestation d'assurance-chômage, de ne pas le recevoir avant sept ou huit jours peut présenter des inconvénients majeurs.

La centralisation des bureaux d'assurance-chômage dans la région de Québec fera évidemment disparaître celui qui existe actuellement dans la région de La Malbaie, et les gens devront écrire à Québec. Je dois dire au ministre que certaines personnes devront parcourir une distance de 110, 120 ou 125 milles pour se rendre à ce bureau. Les hasards du transport, les retards de courrier vont certainement causer de graves préjudices à ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage.

Alors, je supplie l'honorable ministre de demander à ses fonctionnaires d'essayer de réviser leur décision concernant la fermeture du bureau d'assurance-chômage dans la région de Charlevoix, à La Malbaie. Le ministre pourrait peut-être demander à ses fonctionnaires de faire une enquête plus approfondie. Même si le principe de la centralisation est bon en général, je dis que, dans des régions données, c'est néfaste pour ceux qui doivent bénéficier des avantages de la loi sur l'assurance-chômage.

Je prie l'honorable ministre de tenir compte de mes observations et de demander à ses fonctionnaires d'étudier d'une façon plus attentive la décision qu'ils devront prendre au sujet de l'opportunité de fermer le bureau d'assurance-chômage situé dans la région de La Malbaie.

[L'hon. M. Asselin.]